Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_02-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Nombre de membres
du Conseil municipal
en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
26 octobre 2026

Date d'affichage
23 octobre 2026

Séance du 2 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : Mr. LE BELLEGO pouvoir à Mme. VANCAPPEL

Secrétaire de séance : Mr. LE CASTREC

***N° de la délibération* :**
2026/11/02

***Objet de la délibération* :**
Désignation d'un référent Sécurité Routière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2009, le Préfet a mis en place un réseau d'élus référents « Sécurité Routière » dans le département des Côtes d'Armor.

La mobilisation de ce réseau, en partenariat avec les services de l'Etat, a joué un rôle déterminant dans la baisse de l'accidentalité observée sur le plan local ces dernières années.

A la suite des élections municipales, monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau référent dont la missions sera :

- De constituer le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux,
- De diffuser les informations relatives à la sécurité routière,
- De contribuer à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité,
- De piloter ou participer aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune,
- De participer à la mise en œuvre des programmes de politique départementale.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_02-DE

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_02-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation par monsieur le Maire de l'objet de la délibération proposée et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DÉSIGNE en qualité de référent « Sécurité Routière » monsieur Arnaud CHASSAGNE.

Le secrétaire de séance
Jérôme LE CASTREC

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.





Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_02-DE

